

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

OUVERTURE ET ORGANISATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE PROVENCE MEDITERRANEE

1/Objet, durée et dates de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale Provence Méditerranée tel qu'il a été arrêté par le comité syndical le 19 décembre 2008. Cette enquête est organisée afin d'informer le public et de recueillir ses appréciations et ses suggestions. Elle se déroulera à partir **du lundi 18 Mai 2009 et jusqu'au vendredi 19 juin 2009 inclus**.

2/Désignation de la Commission d'enquête

La Présidente du Tribunal Administratif de Toulon a constitué une commission d'enquête composée de :

Monsieur Daniel JARRIN, Président (ingénieur arts et métiers en retraite) ; Madame Claudine BLIGOUX (urbaniste en retraite) qui assurera la présidence en cas d'empêchement de M. JARRIN ; Monsieur Francis ABRAHAM (ingénieur divisionnaire des TPE en retraite) ; Monsieur Michel Jules DHALLEINE (colonel en retraite) ; Madame Catherine PAVIA (adjointe au maire de Plan de La Tour, chargée de l'urbanisme) ; Monsieur Hervé GAUTIER, suppléant (huissier de justice)

3/Modalités d'organisation de l'enquête publique

Le dossier d'enquête publique est constitué :

- du projet de schéma de cohérence territoriale Provence Méditerranée arrêté le 19 décembre 2008,
- de la délibération du comité syndical n° 19-12-08/03-198 en date du 19 décembre 2008 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de SCOT Provence Méditerranée;
- des éléments portés à la connaissance du syndicat mixte par le préfet du Var
- des avis recueillis auprès des personnes citées aux articles L 122-8, R122-8 et R121-15
- des éléments de réponse apportés aux avis exprimés
- de l'arrêté d'ouverture et d'organisation de l'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, **le dossier d'enquête peut être consulté aux jours, heures et lieux mentionnés dans le tableau ci-contre** et sur le site Internet du SCOT Provence Méditerranée à l'adresse suivante : <http://www.scot-pm.com/>

4/ Présentation des observations

Chaque dossier d'enquête sera accompagné d'un registre d'enquête sur lequel les appréciations, suggestions du public peuvent être consignées. Les observations peuvent également être adressées à l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'enquête: soit par courrier adressé au Syndicat Mixte SCOT Provence Méditerranée, BP 537 83041 Toulon Cedex 09 ; soit par télécopie au 04.94.05.35.35 ; soit par courrier électronique, à l'adresse suivante : enquetepublique@scot-pm.com. Ces observations seront tenues à la disposition du public au siège du syndicat mixte.

5/Permanences des membres de la commission d'enquête

Le Président ou l'un des membres de **la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours, heures et lieux mentionnés dans le tableau ci-contre.**

6/Rapport et conclusions de la commission d'enquête

La commission d'enquête disposera d'un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête pour transmettre au président du Syndicat mixte le dossier avec son rapport et dans un document séparé, ses conclusions motivées. Le rapport et les conclusions pourront être consultés par le public pendant un an dans tous les lieux de l'enquête

7/Informations complémentaires

Toute information relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale Provence Méditerranée ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès du président du syndicat mixte SCOT Provence Méditerranée : soit par courrier adressé au Syndicat Mixte SCOT Provence Méditerranée, BP 537 83041 Toulon Cedex 09, soit par télécopie au 04.94.05.35.35, soit par courrier électronique, à l'adresse : contact@scot-pm.com, soit par téléphone au 04 94 05 35 22

8/Décision

La décision d'approbation du schéma de cohérence territoriale Provence Méditerranée relève de la compétence du comité syndical du syndicat mixte SCOT Provence Méditerranée.

CONTACT :

Syndicat Mixte SCOT Provence Méditerranée

B.P. 537 - 83041 Toulon Cedex 9

Téléphone : 04 94 05 35 22 ou 04 94 05 35 21



Communes Intercommunalités	Lieu de consultation	Jours et heures d'ouverture	Adresse	Permanence du commissaire enquêteur
Bandol	Médiathèque, service urbanisme	du lundi au vendredi : 9h-12h	Place Lucien Grillon, rue des Ecoles	Mercredi 20 mai : 9h-13h & 14h-18h
Belgentier	Hôtel de ville- secrétariat général	du lundi au vendredi : 10h-12h et 14h-17h	rue peiresc	Mardi 26 mai : 14h-18h
Bormes les Mimosas	Bâtiment annexe de l'Hôtel de Ville, service urbanisme	du lundi au jeudi : 9h-12h & 14h-17h, le vendredi : 9h-12h	1 place Saint François	Lundi 25 mai : 9h-13h & 14h-18h
Carqueiranne	Hôtel de ville, service urbanisme, direction des services techniques	du lundi au vendredi : 8h30-12h & 14h-17h30	Place de la République	Mercredi 27 mai : 9h-13h
Collobrières	Hôtel de ville, secrétariat du maire-service paie	du lundi au vendredi : 8h30-12h & 15h30-17h30	Place de la Libération	Vendredi 29 mai : 9h-13h & 14h-18h
Evenos	Hôtel de ville, accueil	du lundi au vendredi : 8h30-12h & 14h-17h30	RDN 8 Sainte Anne d'Evenos	Mercredi 27 mai : 9h-13h
Hyères	Hôtel de ville, service aménagement du territoire	du lundi au vendredi : de 8h30-12h & 14h-17h	12 av Joseph Clotis	Mercredi 10 juin : 9h-13h & 14h-18h
La Cadière d'azur	Mairie annexe (face mairie), service Urbanisme, 2 ^e étage	du lundi au vendredi : 8h-12h30	Place Jean Jaurès	Mercredi 3 juin : 14h-18h
La Crau	Hôtel de ville, service urbanisme	du lundi au jeudi : 8h-12h le vendredi : 8h-12h & 12h30-17h	Bd de la République	Jeudi 4 juin : 14h-18h
La Farlède	Hôtel de ville, service urbanisme	du lundi au vendredi : 8h-12h30 & 14h-17h	Place de la Liberté	Jeudi 4 juin : 9h-13h
La Garde	Hôtel de ville, service urbanisme	du lundi au vendredi : 8h30-12h & 14h-17h30	Rue Jean Baptiste Lavene	Mercredi 3 juin : 9h-13h & 14h-18h
La Londe-les-Maures	Mairie annexe (face mairie), Service Urbanisme RDC	du lundi au vendredi : 8h30-12h	Place du 11 novembre	Vendredi 5 juin : 9h-13h & 14h-18h
La Seyne-sur-Mer	Mairie Annexe, services techniques, service urbanisme	du lundi au vendredi : 8h30-13h30	Av Pierre Mendès France	Mardi 19 juin : 9h-13h & 14h-18h
La Valette-du-Var	Hôtel de ville, service urbanisme, 2e étage	du lundi au vendredi : 9h-12h & 14h-16h30	Imp des Farinettes	Mardi 26 mai : 9h-13h & 14h-18h
Le Beausset	Hôtel de ville, accueil	du lundi au jeudi : 8h30-12h & 13h30-17h30 le vendredi : 8h30-12h & 13h30-16h30 le samedi : 8h30-12h	Place Jean Jaurès	Mercredi 10 juin : 14h-18h
Le Castellet	Mairie annexe Le Plan	du lundi au vendredi : 8h30-12h00 & 13h30-17h	Rue des Micocouliers, Le Plan du Castellet	Mercredi 3 juin : 9h-13h
Le Lavandou	Hôtel de ville, service urbanisme 1er étage	du lundi au vendredi : 13h30-17h	Place Ernest Reyer	Vendredi 12 juin : 9h-13h & 14h-18h
Le Pradet	Hôtel de ville, service urbanisme 2e étage	du lundi au vendredi : 8h30-12h	Par Victor Cravero	Mardi 2 juin : 9h-13h
Le Revest	Hôtel de ville, service urbanisme	du lundi au vendredi : 9h-12h & 14h-17h	Place Jean Jaurès	Mardi 2 juin : 14h-18h
Ollioules	Mairie annexe, Espace Pierre Puget, service urbanisme, 1er étage	du lundi au vendredi : 8h-12h	1 place Trotobas	Mardi 16 juin : 14h-18h
Pierrefeu	Hôtel de ville, service urbanisme RDC	du lundi au vendredi : 8h30-12h	Place Urbain Sénès	Vendredi 19 juin : 9h-13h & 14h-18h
Riboux	Hôtel de ville	le lundi et le jeudi : 9h00-12h00 le mercredi : 9h00-12h00 et 14h00-16h00	Placette de la Mairie	Mercredi 27 mai : 14h-18h
Saint-Cyr-sur-Mer	Hôtel de ville, service urbanisme, 2e étage, bureau 207	du lundi au vendredi : 8h30-12h (fermeture le mercredi)	Place Estienne d'Orves	Mardi 16 juin : 9h-13h
Saint-Mandrier-sur-Mer	Service Urbanisme, 1er étage	du lundi au vendredi : 8h-12h & 13h30-17h	Rue Anatole France	Mardi 16 juin : 9h-13h
Sanary	Hôtel de ville à l'accueil	le lundi et le jeudi : 9h-12h, le mercredi : 9h-12h & 14h-16h	1 place de la République	Mardi 9 juin : 9h-13h & 14h-18h
Signes	Hôtel de Ville, accueil	du lundi au vendredi : 9h-12h	Rue Saint Jean	Mercredi 10 juin : 9h-13h
Six-Fours-les-Plages	Hôtel de ville, service urbanisme, bâtiment des services techniques	du lundi au vendredi : 8h30-11h30	Place du 18 juin 1940	Mardi 9 juin : 9h-13h & 14h-18h
Solliès-Pont	Centre technique municipal, service urbanisme, 1 ^{er} étage	du lundi au vendredi : 8h30-12h	Allée de la Greffière	Lundi 18 mai : 9h-13h
Solliès-Toucas	Hôtel de ville, salle du conseil municipal	du lundi au vendredi : 8h-12h & 13h30-17h30	Place Clément Ballestra	Lundi 18 mai : 14h-18h
Solliès-Ville	Hôtel de ville, salle du conseil municipal	lundi : 8h-12h du mardi au vendredi : 8h-12h & 13h30-17h	9 rue du 6e RTS	Mardi 26 mai : 9h-13h
Toulon	Hôtel de ville, service urbanisme (Etudes et planification), 9 ^e étage /910	du lundi au vendredi : 9h-12h & 14h-16h30	Av de la République	Mercredi 20 mai : 9h-13h & 14h-18h
Syndicat Mixte SCOT	Siège	du lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h	7 rue Picot, 83000 Toulon	Vendredi 19 juin : 14h-18h
Toulon Provence Méditerranée	Service Aménagement de l'Espace	du lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h	7 rue Picot, 83000 Toulon	Vendredi 19 juin : 9h-13h
Communauté de Communes Sud Sainte Baume	Dans les locaux des services administratifs, accueil	du lundi au vendredi : 8h30-12h & 13h30-17h	155 av Jansoulin, 83740 La Cadière d'Azur	Jeudi 18 juin : 9h-13h & 14h-18h
Communauté de Communes de la Vallée du Gapeau	Siège de l'intercommunalité	du lundi au vendredi : 8h30-12h & 14h-16h30	1189 av des Sénès, 83210 Solliès Pont	Vendredi 19 juin : 9h-13h & 14h-18h